

221C0885
FR0012789386-FS0308

27 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXTSTAGE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 avril 2021, la société par actions simplifiée Temaris¹ (40 rue François 1^{er}, 75008 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 avril 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société NEXTSTAGE et détenir, à cette date et à ce jour, 145 055 actions NEXTSTAGE représentant 285 055 droits de vote, soit 5,21% du capital et 8,00% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NEXTSTAGE hors marché.

¹ Contrôlée par la société Temaris et Associés.

² Sur la base d'un capital composé de 2 785 727 actions représentant 3 562 324 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.